

# CERTIFICAT DE VIE COMMUNE

---

Devant vous,.....

Maire d.....

Ont comparu : .....

M (1) .....

Profession .....

M (1) .....

Profession .....

Qui nous ont déclaré, sur l'attestation de

M (1) .....

Demeurant à .....

M (1) .....

Demeurant à .....

Vivre maritalement depuis le .....

Etre domiciliés .....

Et avoir pour enfants à charge :

..... né (e) le .....

..... né (e) le .....

..... né (e) le .....

..... né (e) le .....

..... né (e) le .....

Les déclarants s'engagent à porter immédiatement à la connaissance des organismes intéressés (Sécurité Sociale, Caisse d'Allocations Familiales, etc.) tout changement survenant dans la situation exposée ci-dessus.

Fait à ..... le .....

Les déclarants

les Témoins

Le Maire

(1) Nom et Prénoms dans l'ordre de l'état Civil, en majuscules.

En application de l'article 44147 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 100 000 F d'amende le fait

1 - d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts

2 - de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère

3 - de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 300 000 F d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

SEDI 30700 UZES – Mairies 307721